

Informations interclubs vétérans saison 2017/2018
Montées, descentes

1 – Montées – descentes

Div. 1 (1)	Div. 2 (2)	Div. 3 (4)	Div. 4 (6)
2 descendants en div. 2 (2 derniers)	2 montants en div. 1 (2 premiers)	4 montants en div. 2	8 montants en div. 3 (6 premiers + 2)
Match de barrage entre le 6ème de Div.1 et les deux 2ème de Div.2. Le vainqueur en Div.1 les autres en Div.2		8 descendants en div. 4 (2 derniers)	
	4 descendants en div. 3 (2 derniers)		

2 - Tours finals et matchs de barrages

Lorsque deux équipes sont concernées, les tours finals ou matchs de barrages se disputeront en rencontres « aller » et « retour »

Lorsque trois équipes sont concernées, les tours finals ou matchs de barrage se joueront en une poule de 3.

Lorsque 4 équipes sont concernées, le tour final se jouera par élimination directe. Demi-finale et finale.

Lorsque 5 équipes sont concernées,

- pour le tour final, 2 équipes en avant tour ensuite demi-finale et finale.
 - pour les matchs de barrage, 2 équipes en avant tour ensuite demi-finale. Les deux vainqueurs montent en Div. 3
- Match de classement pour les perdants. Montant si désistement dans les divisions supérieures.

Dans tous les cas, les classements finals se feront aux meilleurs des victoires, des matchs, des sets et des points. S'il y a encore égalité, tirage au sort.

3 – Les rencontres peuvent être décalées ou inversées moyennant l'accord des 2 clubs. Dans ce cas MM MAHIEU ET TOMASSINI doivent en être informés. Le mail est le moyen le plus sûr et facile. (Doc 10)

Mahieu André < mahieu.andre@skynet.be >

Tomassini Giuseppe < giuseppe.tomassini@pinghainaut.be >

4 – Les feuilles des rencontres doivent être envoyées soit par courrier postal, soit par mail (de préférence) à :

Monsieur TOMASSINI GIUSEPPE
Rue des la Drève, 17
6210 Wayaux

Ces feuilles doivent parvenir au plus tard le mardi qui suit le tour final ou le match de barrage.

5 – Information générale.

Ci-dessous la liste des amendes appliquées à l'interclubs vétérans.
Elles sont à verser sur le compte :

750-9061906-33 du C.P.H.

Liste des amendes appliquées pour la saison 2017/2018.

N°	Désignation	Montant
1	Ordre des joueurs ne correspond pas à la liste de force	2,50 €
2	Envoi tardif des feuilles d'arbitrages	3,00 €
3	Feuille d'arbitrage incomplète	2,50 €
4	Encodage de la feuille non fait pour le dimanche midi 12 h	5,00 €
5	Joueur absent (w.o.)	2,50 €
6	Match non joué (par match)	2,50 €
7	Forfait prévu dans les règles	5,00 €
8	Forfait non prévu	10,00 €
9	Forfait général	20,00 €
10	Absence aux tours finals et matchs de barrages non prévu	30,00 €

Bon interclubs à tous.

Tomassini Giuseppe
Responsable de la commission des vétérans du Hainaut